

DECLARATION PREALABLE **AU CHS-CT CENTRAL SPECIFIQUE CRS** **DU 15 DECEMBRE 2015**

Monsieur Le Préfet,
Mesdames et Messieurs,

Lors du CHSCT spécifique CRS du 17 mars 2015, Le SNAPATSI saisissait la direction centrale des CRS sur la nécessité d'associer des personnels techniques aux comités de rédaction des documents uniques dans chaque service. Ceci avec un objectif clair: appréhender au mieux les risques liés à nos spécificités, pouvoir limiter ces risques le plus efficacement possible par l'apport de propositions émanant de professionnels confrontés au quotidien à ces difficultés.

Le SNAPATSI rappelait aussi l'urgence de mise en place d'un véritable plan de formations initiales et continues spécifiques à nos métiers et notamment dans la spécialité «hébergement/restauration».

En effet:

- Comment accepter l'affectation sans formation spécifique à notre emploi mobile, de personnels issus d'un recrutement sans concours d'adjoints techniques 2ème classe ?
- Comment limiter les risques alimentaires sans une mise à niveau régulière des connaissances sur la réglementation et les outils de prévention HACCP ?
- Comment protéger dans les manipulations des denrées alimentaires les effectifs que nous nourrissons sans l'acquisition de réelles notions de prévention telles que déclinées dans le plan de maîtrise sanitaire ?
- Comment limiter les risques de prolifération microbienne sans formation préventive relative aux toxico-infections alimentaires collectives ?
- Comment aussi protéger physiquement nos collègues vis-à-vis d'accidents de travail liés à de mauvaises pratiques ou de mauvaises postures ?
- Et surtout comment pouvoir porter les premiers secours et avoir le geste qui peut sauver la vie à un agent, lorsque ce dernier se trouve en situation d'accident sans l'apport d'une formation aux premiers secours ?

Le SNAPATSI a été écouté et entendu dans sa demande de mise en place de vrais outils de formation ! En effet, lors de la cellule de veille réunie le 30 avril dernier, Le SNAPATSI a fait des propositions pour la prise en compte effective des métiers de soutien opérationnel.

Dans le point VI de l'ordre du jour vous avez souhaité, Monsieur Le Président, porter à notre connaissance, la présentation d'un module de formations à l'attention des ouvriers cuisiniers et des adjoints techniques placés sous votre autorité.

Le SNAPATSI sera très attentif à cette présentation et, fidèle à son esprit de propositions, reviendra vers vous à l'issue de ce CHSCT CRS afin de proposer, si cela nous paraît nécessaire, d'éventuels ajouts ou modifications à ce dispositif tant attendu par tous.

D'autre part, lors de cette même cellule de veille du 30 avril la DCCRS validait l'achat d'équipements de protection individuels pour les OC/AT. Ces E.P.I. ont été déterminés à partir d'une liste élaborée sur la base des propositions du SNAPATSI.

Nous attendons d'ailleurs sur ce sujet, Monsieur Le Président, la communication du calendrier de livraison définitive et complète de ces équipements pour l'ensemble des unités sur toutes les directions zonales des CRS.

L'avancée de ces mesures face aux divers risques démontre que les personnels techniques se voient enfin représentés et défendus dans cette instance.

Jamais un C.H.S.C.T. n'avait à son ordre du jour, un point relatif à la formation des personnels techniques.

Le SNAPATSI se félicite de cette avancée et continuera dans son état d'esprit constructif, à défendre les personnels techniques car il ne s'agit que d'un début, tellement il reste à faire !

Alliance SNAPATSI CFE-CGC demande que cette déclaration préalable soit annexée au procès verbal de la séance.

Le 15 décembre 2015,
Les représentants du personnel